

# Rapport de la sous-commission du budget 2022

## Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

---

### Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Ilinka Guyot	Les Verts
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR
	Monsieur Karim Boukhris	POP

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 19 octobre 2021 de 7h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Aurèle Bula, président du Parlement des jeunes
- Mme Alma Diaz, future trésorière du Parlement des jeunes
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du Centre d'orthophonie
- Mme Clotilde Delbroyère, responsable du Centre de santé scolaire
- M. Rolf Aeberhard, chef du service des sports
- Mme Nelly Sebastien, adjointe au chef de service
- M. Michaël Voegtli, chef du service de la jeunesse
- Mme Joanna Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial
- M. Thierry König, commandant, chef du service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN)
- M. Joël Tobler, capitaine, chef du poste permanent, SISMN
- Mme Jessica Montlouis-Félicité, assistante administrative, SISMN

## Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. En préambule, il indique que pour ce budget, les frais informatiques qui étaient jusqu'à lors comptabilisés dans un seul centre sont maintenant imputés aux centres respectifs des services. Le but étant de rester attentifs aux coûts qu'ils représentent, en les optimisant autant que faire se peut.

## 115 / Parlement des jeunes

La subvention versée par la Ville permet au Parlement des jeunes (PJ) d'établir son budget et de déterminer les montants alloués aux trois axes d'activité principaux :

- Frais de fonctionnement, CHF 1'150.-
- Projet internes, CHF 7'850.-
- Projets externes, CHF 5'000.-.

Concernant les projets internes, un montant a été budgétisé pour les activités des différents groupes de travail (GT), à savoir :

- **GT communication**, CHF 1'000.- pour la réalisation d'une chaîne YouTube centrée sur la jeunesse chaux-de-fonnière et l'amélioration de la digitalisation du PJ;
- **GT – débats et politique**, CHF 2'450.-, pour l'organisation de jeudibates avant une votation, journée à thème, déplacement à Strasbourg ou la soirée des nouveaux majeurs;
- **GT – événementiel**, CHF 4'000.-, pour l'organisation d'un festival de musique, un troc, l'after d'une plénière ou une Silent Party, etc.

S'agissant du GT communication, l'opportunité de pouvoir intégrer la commission de communication et de la promotion de la Ville sera étudiée.

Bien que le budget alloué ait été augmenté ces dernières années, il est relevé que celui-ci avait fait l'objet d'une importante diminution en 2015 et qu'il reste nettement inférieur aux exercices antérieurs. Le dynamisme du Comité actuel et le riche programme d'activité présenté par le président du PJ sont salués par les commissaires qui apprécient la transparence avec laquelle les postes et les dépenses sont détaillés. En cas de non utilisation du budget annuel, le chef de dicastère indique que le solde sera versé au Fonds Sombaille-Jeunesse mais que le PJ aura toujours la possibilité de faire une demande au Conseil communal pour un projet/événement particulier. À ce propos, il est indiqué que le Comité a posé sa candidature pour l'organisation

de la conférence des PJ, ce qui permettrait en plus d'enthousiasmer les membres du PJ, de faire rayonner la ville.

### **311 / Centre santé sexuelle - Planning familial**

Un tour de table est effectué afin de présenter la nouvelle responsable du Centre de santé scolaire qui participe à la sous-commission pour la première fois.

Pour ce qui est du CSS-PF qui fêtera ses 50 ans d'existence en 2022, les chiffres restent passablement stables et enregistrent une diminution des prestations de service de tiers résultant du nouveau fonctionnement lié notamment à la délivrance des ordonnances. Les prestations restent les mêmes et c'est maintenant une collaboratrice sage-femme qui, après avoir suivi la formation adéquate, procède aux examens puis fait signer l'ordonnance à une gynécologue de référence. Après une année de fonctionnement, le bilan est positif et valorisant au niveau des compétences de l'équipe.

Concernant le subventionnement par le Canton à raison de 50%, il est indiqué que celui-ci est plafonné. Les discussions avec le Canton concernant la réforme qu'il souhaite initier se poursuivent. Pour rappel, ce dernier souhaite revoir le modèle et le financement des prestations avec un pôle des compétences cantonales différenciées entre les deux Centres (villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) et Générations Sexualité Neuchâtel (entité qui propose des services en matière de santé sexuelle). Il s'agira de rester extrêmement attentif, voire ferme, afin de conserver et faire reconnaître les prestations délivrées par les centres des deux villes, y compris au niveau scolaire et en matière de dépistages IST.

### **482 / Centre de santé scolaire**

Hormis une augmentation de CHF 10'000.- enregistrée pour la subvention liée à l'Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique (ANAAP) qui était auparavant versée par la Fondation Favre-Robert-Guyot-Bingguelly, les chiffres restent stables. Le centre poursuit les révisions des pharmacies des écoles en remplaçant le matériel médical nécessaire. L'objectif étant de faire une mise à jour annuelle par secteur. En 2022, cela concernera le secteur sud.

### **483 / Centre d'orthophonie**

Actuellement, il y a 150 enfants en liste d'attente. Bien que ce nombre soit important, la moyenne sur l'année n'est pas exceptionnelle par rapport aux statistiques précédentes. Il y a eu une vague de signalements entre février et mars 2021, c'est pourquoi la liste fait l'objet d'une étude afin de déterminer les priorités au niveau des bilans. Il y a également un projet de bilans courts à vocation d'orientation pour les petits (2 à 3 ans). Dans ce cadre, les parents sont contactés, ce qui permet de temporiser les choses; une augmentation de l'effectif n'étant pas possible. En effet, pour chacun des trois centres communaux les EPT sont bloqués. Les indépendant·e·s ont également des limitations au niveau de leur no ETNE.

Par rapport à la complexité de la facturation des traitements (Office de l'enseignement spécialisé, parents ou subvention État) pour les 8.87 EPT/15 orthophonistes, le Centre doit disposer d'outils informatiques spécifiques. Les coûts informatiques de CHF 69'000.- budgétisés sont importants, dont CHF 20'000.- concernent les services applicatifs. À noter que le montant total attribué par l'OES aux trois centres communaux est de CHF 2'600'000.- réparti en fonction des EPT, dont la subvention plafonnée à CHF 40'700.- pour le centre de La Chaux-de-Fonds dépend de la facturation.

Enfin, il est indiqué que le projet pour un déménagement du Centre est toujours d'actualité et qu'il aura lieu vraisemblablement en 2024 (date butoir).

### **520 / Service des sports**

En préambule, le chef de service rappelle que la plupart des installations sportives datent des années 1950/1980 et que de ce fait, il a demandé à augmenter légèrement les budgets; l'objectif étant d'éviter des fermetures d'installations.

L'année 2021 a néanmoins permis de faire certains rattrapages grâce à des crédits accordés par le Conseil communal, notamment pour la piscine de Numa-Droz. Comme cette dernière est utilisée par les écoles et le club de natation, le maintien de cette installation est important. Les prochains projets de rénovation, notamment pour le site des Mélèzes, avancent et les perspectives pour les prochaines années sont positives.

Par rapport aux frais informatiques budgétisés de CHF 40'000.- dans le centre, ils englobent en plus des services du SIEN, les services applicatifs spécifiques qui sont relativement élevés (SkiData, logiciels divers).

Les retombées économiques d'événements tels qu'un Résisprint ou une étape du Tour de Romandie sont difficilement chiffrables. Néanmoins, ceux-ci véhiculent une image positive de la Ville, voire de la région. Quand bien même, le Canton ne les soutient généralement pas, facturant par exemple les prestations de police pour les dernières éditions du Tour de Romandie. Ces manifestations sont positives à bien des égards, en matière de demande hôtelière, de rassemblement autour d'un événement marquant et sont une bonne publicité pour la Ville. Les aspects liés au sentiment d'appartenance, de fierté ou d'attractivité pour la population sont également à prendre en compte. Dans ce sens, l'arrivée en 2023 du Tour de Romandie, pour lequel une subvention de CHF 52'000.- est versée au Comité d'organisation, donne un bon signal.

S'agissant des prestations de service de CHF 50'000.-, elles concernent le programme Midi-Tonus. Les cours ont été interrompus en 2020 en raison de la Covid-19, puis repris en 2021, ce qui explique le différentiel important au niveau des montants présentés.

### **521 / La Charrière, terrains, piste, halles**

Au niveau des Biens, services, autres charges exploit., les montants ont été légèrement augmentés pour procéder au renouvellement du matériel utilisé dans le cadre scolaire, en collaboration avec les délégués au sport.

Concernant les investissements, à relever que la réhabilitation du centre sportif des Foulets comprenant la création d'un terrain synthétique n'a pas été budgétisée en 2022. En effet, le projet qui a fait l'objet de deux rapports du Conseil communal au Conseil général, en 2014 et 2019, est bloqué et dans les mains du Tribunal cantonal en raison d'un recours qui regroupe 17 riverains. Il s'agira d'étudier les pistes afin de procéder à la mise aux normes nécessaire du terrain, utilisé par le FC Etoile-Sporting. Avec 70 équipes de football présentes en ville, le chef de service estime qu'il faudrait pouvoir disposer d'au minimum de quatre terrains synthétiques. Il y a des possibilités de pouvoir en construire un supplémentaire au Centre sportif de la Charrière.

Le tapis du terrain synthétique du Collège de la Charrière, dont l'accès est libre, devra être changé en 2022. L'installation a été réalisée en 2008 et si aucun affaissement n'est à déplorer, seul le tapis sera remplacé. Certaines zones de ce tapis sont fixées mécaniquement, ce qui n'est pas acceptable et dangereux. Actuellement, le remplissage se fait en liège, voire sans remplissage lorsque l'utilisation est scolaire. Les autres investissements inscrits au budget ne suscitent pas de remarques particulières.

### **524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz**

La piscine de Numa-Droz date de 1974, ce qui a nécessité le renouvellement de certains équipements, notamment tous ceux qui concernent le traitement de l'eau. Les derniers travaux devraient permettre une exploitation optimale à l'avenir. Le fond mobile qui fonctionne toujours à satisfaction doit être néanmoins étanchéifié. Ces travaux sont budgétisés à CHF 70'000.-. Le renouvellement du fond par de l'aluminium ou inox représenterait un budget de CHF 500'000.-.

### **525 / Piscine, patinoires des Mélèzes**

Les travaux relatifs à la rénovation de la piscine et des patinoires avancent rapidement et occupent de manière intense les collaborateurs concernés. Les travaux de rénovation liés à la piscine débuteront en septembre et, sous réserve du respect de la planification prévisionnelle, devraient s'achever en juin 2022.

Le soutien au programme "J'attends à Patiner" de CHF 2'500.- a été comptabilisé dans un autre compte (520 31300000), l'action est poursuivie en collaboration avec les différents acteurs que sont l'EOCF, le Mouvement Juniors du HCC et le Club des Patineurs.

### **550 / Service de la jeunesse**

Les coûts informatiques pour le service représentent CHF 62'250.- pour le centre 550, CHF 43'160 pour le 551 (parascolaire) et CHF 28'880.- pour le 552 (préscolaire).

Le budget du service reflète les projets en cours et ceux qui sont en développement. Il n'y a pas de changement important dans l'enveloppe globale des biens, services et autres charges d'exploitation. Plusieurs projets en cours, dont les montants figurent en particulier aux prestations de service de tiers, sont présentés de manière plus complète, à savoir :

- Alterconnexion (CHF 12'500.-) : projet de mentorat pour des jeunes en situation de précarité professionnelle ou sociale chapeauté par la Ville du Locle et auquel la Ville collabore. Sur un budget total de CHF 65'000.-, le Canton, par son Service de la cohésion multiculturelle et du programme d'intégration cantonal, a finalement consenti à augmenter son soutien à CHF 15'000. D'autres demandes sont en cours afin de finaliser le financement du projet.
- Développement de la carte vacances avec une réflexion sur la tranche d'âge concernée – dès 12 ans actuellement – : le projet étant

d'élargir pour les plus jeunes ou de proposer une alternative. Les possibilités d'encourager davantage la mobilité douce, en offrant une cartes multicourse ou un abonnement, sont étudiées.

- Projet Haut boulot (petits jobs pour les 13-17 ans) et, finalement, renforcement des activités proposées durant les vacances d'été.

### **551 / Accueil parascolaire**

S'agissant du 551, l'augmentation des charges et recettes est principalement liée à l'ouverture de l'Annexe (40 places), de 6 places en Tables de midi (Serre 12) et de 5 places supplémentaires pour la structure de Crêtets 91/Fantaisie 2). Selon les retours qui ont été faits par les parents, ces solutions ont été très bien accueillies.

À la demande d'un commissaire qui souhaite des précisions quant aux coûts liés à la création de l'Annexe, le chef de service détaille les dépenses et recettes y afférentes en précisant que la subvention cantonale pour la structure ne sera pas versée en totalité en 2022. Le solde sera versé en 2023, dans la logique habituelle du subventionnement cantonal. La subvention de l'OFAS, limitée à 3 ans et correspondant à CHF 75'000.-, n'a quant à elle pas été mentionnée dans le rapport qui a été présenté au Conseil général en août dernier.

Bien que les barèmes sur la participation parentale soient calculés par le Canton, le service procède à un suivi rigoureux des capacités contributives, ce qui permet d'être au plus juste lors de changements de situation; la facturation n'étant pas rétroactive. À ce propos, il est indiqué qu'un groupe de travail cantonal, dans lequel l'adjointe œuvre, a été créé en vue de traiter des questions liées aux contributions parentales, notamment celles des indépendant·e·s.

### **552 / Accueil préscolaire**

Pour le 552, on assiste à une baisse générale des inscriptions en crèche en Ville de La Chaux-de-Fonds. Il y a en effet moins d'inscriptions sur la liste d'attente gérée par le Canton. Cela concerne aussi bien les crèches communales que les crèches privées subventionnées. Il en a donc été tenu compte dans le budget, qui est un peu plus prudent, en estimant à la baisse les rentrées financières liées à la fréquentation des crèches (contributions des parents, participation des communes et subvention du canton). Les charges n'ont toutefois pas été modifiées (nourriture, couches), dans le sens où cette situation pourrait évoluer. Nonobstant, le service suit de très près la question pour voir si cette tendance se poursuit en étudiant notamment les

listes délivrées par le Canton. À noter que la réforme de la politique cantonale en matière d'accueil des enfants à besoins spécifiques hors institutions pourrait avoir un impact sur les inscriptions. Cet accueil nécessite un accompagnement assez conséquent.

Pour rappel, la LAE prévoit un taux de couverture de 30% au préscolaire et l'attribution des places est répartie en fonction de priorités, la priorité 1 étant que les parents qui exercent la garde aient une activité professionnelle.

Les frais d'élimination des déchets concernent l'élimination des déchets alimentaires (avec produits carnés) recyclés en biogaz. Ceux-ci sont plus importants pour l'accueil parascolaire, qui compte plus de structures.

Enfin, un montant (entretien bâtiment) a aussi été rajouté pour la pose d'une isolation phonique à Chat Telot, ce qui permettra d'améliorer le confort acoustique des collaboratrices, collaborateurs et enfants.

### **870 / Défense incendie région**

Un tour de table est effectué afin de présenter l'assistante administrative qui, suite au départ à la retraite de l'administrateur, a repris après une formation les tâches administratives et de comptabilité. L'adjoint du commandant, chef du poste permanent, participe également à la séance en vue de se familiariser avec l'exercice (départ à la retraite du commandant en 2022).

L'organigramme et le fonctionnement du service qui vient de célébrer ses 20 ans ont été revus suite aux mouvements de personnel. L'État-Major est passé de 5 à 6 EPT pour répondre aux changements. Les tâches de l'ancien chef de caserne, parti en retraite en 2021, ont été réparties différemment sur deux nouveaux postes, soit un poste de coordinateur de la formation feu et un coordinateur du poste permanent. Il s'agit également de pouvoir compter sur l'effectif au complet durant les années de formation des aspirants (2.5 ans). Ceci explique le léger dépassement des charges salariales. À noter que le service comptabilise "14 étudiants", répartis en trois sections.

La polyvalence des fonctions de pompiers professionnels/techniciens ambulanciers - hors ambulanciers ES - reste intéressante pour différentes raisons qui sont présentées en sous-commission, à savoir :

- l'intérêt du travail,
- la complémentarité des compétences sur le lieu d'intervention
- les raisons économiques (~CHF 900'000.-).

La Ville de La Chaux-de-Fonds est la seule commune du canton qui fonctionne ainsi. La reconnaissance IAS obtenue en 2018 atteste que cette

manière de procéder permet d'offrir des services de qualité. Il est indiqué que l'État souhaiterait créer une Maison de la Sécurité/Santé cantonale qui comprendrait tous les pôles de compétence sous le même toit sous un commandement centralisé. À ce stade et tant que les charges reviennent aux communes, il est néanmoins souhaité et souhaitable de conserver une certaine autonomie au sein des régions (4 régions cantonales), respectivement la région "Montagnes" et ses quatre secteurs. Pour rappel, le centre 870 concerne les comptes de la région. La quote-part est calculée par unité de risque (nombre d'habitants et d'emplois EPT, valeur assurée et prime de risque).

Concernant les coûts du PMA-VSS, véhicule qui intervient lors de catastrophes de grande ampleur en moyenne une fois par année dans le canton ou la région périphérique, la rétribution cantonale n'est pas en adéquation avec les ressources humaines nécessaires à son entretien. Par conséquent, la Ville a mis un terme à la convention qui la lie avec l'État au 31.12.2021, puis a accepté de prolonger le mandat jusqu'à fin juin 2022 pour permettre une transition optimale. Dès réception des chiffres relatifs au financement par l'État, les comptes et remarques seront modifiés dans ce sens.

Concernant le mandat HE-Arc dont les coûts sont répartis entre les centres 870 et 871 (cf. remarques), il découle d'une volonté de travailler sur les conditions de travail qui ne sont plus concurrentielles et sur certaines optimisations de l'organisation générale et des horaires. À la demande d'un commissaire, il est répondu qu'une journée de travail d'un ambulancier/pompier est de 24h, dont 17h sont comptabilisées en tant que travaillées. Pour les interventions de nuit, les ambulanciers reçoivent une prime, ce qui n'est pas le cas pour les pompiers. Bien que des échanges et solutions aient été proposés régulièrement, ce mandat permettra d'avoir un regard externe dans le cadre de l'étude réalisée; le Conseil communal et l'État-Major souhaitant fidéliser le personnel et rendre la profession plus attractive. Les travaux se poursuivent et le syndicat sera associé aux discussions.

Le compte *Prestations de services de tiers* enregistre les coûts liés aux processus d'évaluation qui sont réalisés pour tous les postes de l'État-Major et d'officiers (chefs de section).

Enfin, s'agissant du compte *Achat Machines-Appareils-Véhicule-Outils*, celui-ci a été augmenté de façon à pouvoir procéder au remplacement du matériel de manière plus régulière. Lors de l'acquisition de nouveaux véhicules, la dépense sera par conséquent moindre. À noter qu'il y a une

évolution dans ce domaine, les véhicules actuels offrent plus de modularité par rapport aux anciens.

Les investissements concernant le bâtiment SISPPOL ont fait l'objet d'un récent rapport et ne suscitent pas de remarques particulières. Les terminaux Radio Polycom (gestion Confédération) doivent être remplacés du fait que d'ici 2025, ils ne seront plus mis à jour. Cet investissement est subventionné pour les missions de secours et de feu mais pas pour les ambulances. Le montant doit encore être affiné mais il s'agira vraisemblablement d'une subvention de 25%.

### **871 / Service ambulancier**

L'augmentation des charges salariales est liée principalement au remplacement et à la formation durant 3 ans des nouveaux ambulanciers. Il s'agit donc d'anticiper les mouvements. À terme, on reviendra à un budget inférieur pour autant que les missions restent les mêmes. Avec deux types de contrat (conventionné ou pas), le service tente de retenir ses ambulanciers malgré un marché très concurrentiel et tendu. En cas de départ avant les durées définies dans les conventions (3 ans pour les ambulanciers et 5 pour les pompiers), les coûts de formation doivent être remboursés. Selon les statistiques, la durée d'activité moyenne d'un ambulancier est de 7 ans et les écoles peineront certainement à former les ambulanciers ES pour couvrir les besoins futurs.

Concernant la répartition des coûts pour la commune, elle est proportionnelle au nombre d'habitants et les interventions se font en fonction de la proximité. Les frais de transport sont financés d'une part entre le patient ou l'assurance et d'autre part par les régions. L'excédent de charge étant mutualisés sur les quatre régions.

### **876 / Service du feu**

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

### **877 / Service de sauvetage**

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâtelaises est proportionnelle à la population.

### **878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe**

Les missions de secours sont effectuées sur l'ensemble du Canton sous la responsabilité de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et la supervision du commandant du SISMN, qui agit comme commandant des missions de secours. La contribution, définie en proportion de la population, augmente légèrement pour 2022. Néanmoins, le budget global est en légère baisse en raison de la contribution en provenance du fonds cantonal.

### **880 / Protection civile – détachement catastrophe**

Le centre 880 contient la part de la Ville. Grâce à une gestion rigoureuse, le coût par habitant est abaissé en 2022 à CHF 13.50 (CHF 14.- en 2021).

### **890 / OPC Organis. Protection Civile**

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Le rapporteur de la sous-commission

Karim Boukhris